

REUNION DE CONSEIL DU 26/04/2019

Absente : Mme Sabine ALLAIN.

Excusés : M. Sébastien FLEUROT a donné procuration à M. Dominique PIERRE.

M. Patrick BERNARDIN a donné procuration à M. David BEGEL.

La séance est ouverte à 20h40 par M. le Maire.

M. Gérard VAUCHEL est secrétaire de séance conformément à la décision prise pour la durée du mandat

En prélude à la réunion, Mme Valérie FORT de la société ENEDIS intervient pour préciser la mission d'ENEDIS dans l'installation des compteurs LINKY suite au courrier envoyé par la commune et à la réponse de neuf pages reçue en retour. Une information sur ce sujet sera mise prochainement sur le site internet de la commune

Début de séance à 21h40.

Lecture et signature du PV de la réunion de conseil du 11/03/2019.

_1 Convention Centre de Gestion :

Le Centre de Gestion a développé un service de mise à disposition de personnels de remplacement. Pour bénéficier de ce service, la signature d'une convention est nécessaire.

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit 14 voix la signature de cette convention par M. le Maire.

_2 Tarif assainissement collectif :

La commune facturait jusqu'à présent la redevance d'assainissement selon une tarification forfaitaire basée sur la nature du logement et le nombre d'occupants de ce logement. Ce type de facturation n'est pas réglementaire et doit être modifié pour éviter désormais une redevance basée sur la consommation réelle. Après étude et simulation, le tarif proposé pour limiter l'impact de ce changement (en + ou -) sur les factures est de 0,50 €/m³. La part fixe liée au logement sera également conservée.

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit 14 voix la nouvelle tarification.

_3 Achat parcelles boisées :

Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit 14 voix l'achat des parcelles boisées suivantes :

A) Parcelles « CHASSEL » cadastrées D677, D678, D679, D742, D743, D744, D745, D746 d'une superficie totale de 2 Ha 52 a 80 ca pour la somme de 5500 €

B) Parcelle de l'indivision « VILLEMIN » cadastrée B237 d'une superficie de 1,78 Ha comprenant diverses essences (principalement Douglas) pour une valeur de 32 000 €.

_4 Travaux bâtiment scolaire :

La commune a reçu trois devis pour les travaux consistant au remplacement des tuiles, des gouttières, pose d'une couche sous toiture, avec reprise partielle d'éléments de charpente et de voligeage.

GROCCIA	88600 Champ le Duc	33585 € HT
POIROT	88460 La Baffe	35177 € HT
RICHARD TOITURE	88200 Saint Nabord	29182 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité des votants soit 14 voix le devis de l'entreprise RICHARD TOITURE.

Les travaux auront lieu à l'automne (vacances de Toussaint).

_5 Travaux voirie 2019 :

Le conseil accepte à l'unanimité des votants soit 14 voix le devis de l'entreprise STPI de Ronchamp à hauteur de 42452,50 € HT pour l'ensemble des travaux de voirie prévus au budget 2019

_6 Echange terrain :

L'échange de terrain entre la commune et la SCI des Cascades a fait l'objet d'un bornage. Il en résulte une petite différence de surface de 15 m² au bénéfice de la commune. Dans l'attente de l'estimation des lots à échanger et de la répartition des frais de notaire, le conseil reporte la décision au prochain conseil.

_7 Questions diverses :

A _ La FNCOFOR attire l'attention de ses adhérents sur les inconvénients futurs liés à l'encaissement direct par l'ONF des ventes de coupes de bois. Le conseil s'oppose par 12 voix et 2 abstentions à cette procédure qui risque d'occasionner des retards de paiement par rapport à la procédure actuelle via les Trésoreries.

B _ Le conseil approuve à l'unanimité des votants soit 14 voix le report à 2026 au lieu de 2021 de la prise de compétence assainissement par la Communauté de Communes de Hautes Vosges (CCHV) afin de disposer du temps nécessaire à la mise en place rationnelle et efficace de cette compétence.

C – Suite au départ en retraite de M. Lionel DUMONT, le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) a un nouvel employé en la personne de M. Philippe AUBRY, actuel employé communal de FAUCOMPIERRE. Il est désormais habilité à utiliser le véhicule qui appartient à parts égales à la commune de TENDON et au SIE au profit de ce dernier, deux après-midi par semaine soit le mercredi et le vendredi (jour glissant si besoin)

E _ L'Association des Maires de France organise des conférences de presse en lien avec la campagne nationale lancée pour la défense de la commune. Pour les Vosges cette conférence aura lieu le 29 Mai à Tendon et la présence du Conseil Municipal des Jeunes est souhaitée. M. Arnaud SCHOLLER et des membres du CMJ y participeront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15



**MAIRIE DE
TENDON**

23 route des Cascades
88460 TENDON

Tél./Fax 03 29 66 66 01

communetendon@wanadoo.fr
www.tendon.fr

Enedis
TSA 79115
75843 PARIS Cedex 17

A tendon, le 20.12.2018

OBJET : Compteurs Linky

Monsieur le Directeur,

Le déploiement des compteurs Linky sur notre territoire communal est programmé dans les prochains mois. Alors que le sujet fait largement débat au niveau national, j'ai donc déjà été saisi de nombreuses réactions de la part d'administrés qui mettent en avant plusieurs arguments :

- l'incertitude sur l'absence de risque sanitaire,
- les dysfonctionnements relevés chez les usagers déjà équipés,
- l'atteinte à la vie privée même si la CNIL a strictement encadré la collecte des données personnelles,
- la gestion des situations difficiles qui va se déshumaniser et se faire à distance,
- le défaut d'information globalement, avec, qui plus est, sur le terrain des interventions pas toujours réalisées par des professionnels

La commune consciente de ses pouvoirs limités en la matière au vu de la jurisprudence déjà intervenue, avec de surcroît une compétence de distribution d'électricité transférée au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, a engagé malgré tout un débat en Conseil Municipal sur la pose des compteurs Linky, ayant abouti à la délibération du 07 décembre 2018.

Il en ressort qu'il n'est pas admissible de forcer les usagers qui y sont opposés à accepter la pose de ces nouveaux compteurs destinés à remplacer ceux existant et encore en état de fonctionnement.

C'est ainsi que les élus vous demande de ne pas changer les compteurs chez les personnes qui refusent en ayant manifesté explicitement leur opposition.

A l'effet d'éviter toute contestation, il est indispensable que toute intervention de votre part soit précédée d'une information précise et d'un accord explicite de l'utilisateur.

La Commune est donc dans l'attente de votre réponse qui sera transmise aux membres du Conseil Municipal et mise en ligne sur le site Internet de la commune.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Gérard CLEMENT

Gérard Clement

